

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2013

L'An deux mil Treize, Le 07 Octobre à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 02 Octobre 2013)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, LECLERC, BAUDOU, PIGER.

Mesdames MOINDJIE, TILLY, DEVILLE, MARTIN, DESSOY.

ABSENTS (es) : Mme BOUQUET, Mme CAILLAT (Pouvoir à Mme MARTIN), Mr LE BOT (Pouvoir à Mme DESSOY), Mr FLERON (Pouvoir à Mr GILLET), Mr ARZILLIER (Pouvoir à Mr LECLERC), Mr FERY (Pouvoir à Mme DEVILLE)

Madame Valérie MOINDJIE a été nommée Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 032/2013: Projet de regroupement scolaire concentré

2- Délibération n° 033/2013 : Construction de l'Atelier Municipal/Autorisation donnée au Maire d'ester en justice dans le cadre d'un référé

3- Délibération n°34/2013 : Annulation de la Convention d'occupation de la Salle réunion du Bâtiment « La Croisette » par l'Union Photographique Rémoise.

4 – Délibération n° 035/2013 : Ouvertures de crédits et Virements de crédits. Décisions modificatives n°1/13 et n° 2/13

Entretien du réseau d'éclairage public :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'entretien du réseau d'éclairage public sur la commune, l'entreprise D.R.T.P. nous a communiqué une proposition de contrat pour une durée de 4 années. Actuellement, nous n'avons pas de contrat et lorsque nous devons intervenir sur le réseau nous faisons appel à l'Entreprise FME qui dispose d'une nacelle permettant de changer les sources lumineuses.

Le S.I.E.M. (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne) envisage également de prendre la compétence optionnelle éclairage public et lors de la séance du 8 Avril dernier le Conseil Municipal a pris une délibération émettant un avis intéressé et a demandé qu'un audit technique soit réalisé avant de se prononcer sur le transfert de cette compétence.

Après étude de la proposition de l'Entreprise D.R.T.P. le Conseil Municipal a souhaité attendre l'achèvement des travaux d'aménagement du village avec la mise en service de tous les points lumineux et a décidé de revoir le dossier ultérieurement.

Remplacement des candélabres de type « boule »

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public l'ADEME avait lancé une campagne de subvention pour les communes de moins de 2000 habitants afin de remplacer les luminaires de type « boule » équipés de lampes à vapeur de mercure dont le règlement européen en prévoit le retrait à partir d'Avril 2015.

Sur notre commune, on recense 120 candélabres de ce type et le Conseil Municipal avait décidé, en octobre 2012, d'envisager leur remplacement par des luminaires économes en énergie en échelonnant la dépense sur plusieurs années.

Nous commencerons par le remplacement de 65 candélabres pour lequel d'ADEME nous accorde une aide forfaitaire de 360 € par point lumineux rénové et nous avons obtenu une subvention de 40 % au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux.)

Questions diverses :

- L'agenda Municipal 2014 est en phase finale de conception.

- Une réunion est prévue le 30/10/2013 avec les responsables, pour finaliser l'organisation du TRAIL nocturne du 21/12/2013.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 04 NOVEMBRE 2013 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 12 Septembre 2013 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 16 Octobre 2013.

LE MAIRE,